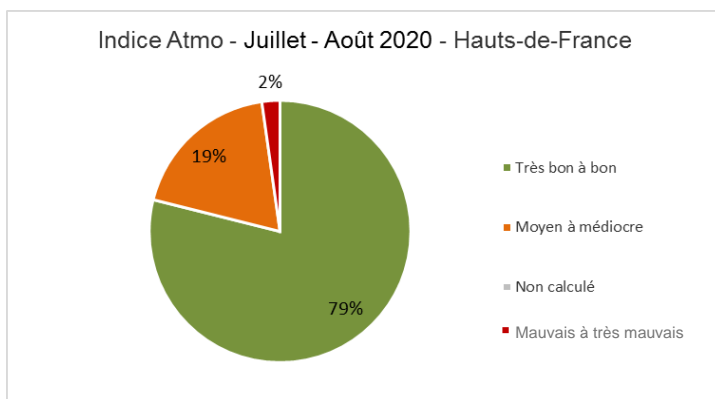


## » Juillet - Août 2020

### Indices de la qualité de l'air

**La qualité de l'air a été plutôt bonne en juillet et en amélioration par rapport à juin. Elle s'est dégradée en août, en lien avec les épisodes de pollution par l'ozone et les particules en suspension entre le 6 et le 15 août.**

Par comparaison à la même période en 2019, la qualité de l'air s'est améliorée. Durant l'été 2019, entre 72 et 74 % des indices étaient « bons à très bons », entre 19 et 24% des indices étaient « moyens à médiocres ». Les mois de juillet et août 2019 avaient enregistré des épisodes de pollution lors des 2 phases caniculaires, ce qui n'est pas le cas en 2020 (épisode uniquement en août).



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>, PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.



L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

### Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	<b>120,6</b>	Mardyck, station de proximité industrielle	<b>7 août à 19h</b>	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	<b>113,7</b>	Mardyck, station de proximité industrielle	<b>9 août à minuit</b>	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	<b>224,9</b>	Cappelle-La-Grande, station périurbaine	<b>8 août à 18h</b>	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	<b>85</b>	Grande-Synthe, station de proximité industrielle	<b>12 août</b>	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	<b>43</b>	Dunkerque Malo, station urbaine	<b>12 août</b>	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

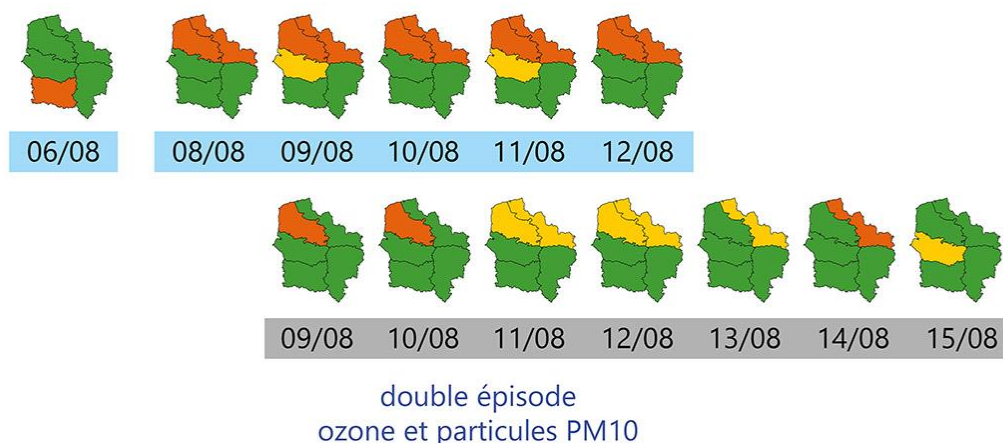
\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

## Episodes de pollution de l'air

Il n'y a pas eu d'épisode de pollution en juillet. En août, une partie du territoire régional a été touché par un épisode de pollution combinant l'ozone et les particules en suspension. Cet épisode s'explique par les températures particulièrement élevées en région entre le 6 et le 13 août, qui ont favorisé la formation d'ozone. Le littoral de la Côte d'Opale a, simultanément, été touché par un épisode de pollution par les particules en suspension jusqu'au 15 août.



### Polluants concernés :

- particules en suspension < 10 µm (PM10)
- ozone (O<sub>3</sub>)
- dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

### Niveau déclenché :

- pas d'épisode de pollution
- information et recommandation
- persistance
- alerte

### Légende carte :



Frise des épisodes de pollution du mois d'août 2020 dans les Hauts-de-France

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Pollens



En juillet et août, la région a enregistré un risque d'allergies aux pollens faible à moyen, dû notamment aux pollens d'orties et aux graminées.

Le tableau ci-dessous reprend les indices polliniques pour les capteurs de Lille (59) et d'Amiens (80).

Date	Indice Lille	Indice Amiens	Taxon dominant
3 juillet	3	3	Orties
10 juillet	3	3	Orties
17 juillet	2	3	Graminées
24 juillet	3	3	Graminées
31 juillet	2	2	Orties
7 août	2	2	Orties
14 août	2	2	Orties
21 août	2	1	Graminées
28 août	1	1	Orties



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)